NOS EQUIPES
nos accueils

Conseil d'Administration et Direction /
Les accueils physiques et téléphoniques /
Internet et vos services /
L'échelon local : un réseau sur le terrain /

NOTRE METIER
la protection sociale

Santé / Famille / Retraite
Le Conseil en Protection Sociale /

2018

Rapport

CHIFFRES CLEFS

NOS CARTES

FAITS MARQUANTS

NOTRE METIER
la prévention

Santé Sécurité au Travail /

Prévention santé /

Gestion du risque /

NOTRE METIER
l'action sanitaire et sociale

Les prestations extra-légales individuelles /

Les actions collectives et les subventions /

Nos cellules d'accompagnement /

NOTRE FINANCEMENT

Cotisations / Les contrôles / La lutte contre la fraude

NOTRE OFFRE DE SERVICES

L'offre de service à la personne /

msa santé famille retraite services
L'essentiel & plus encore

NOS EQUIPES

nos accueils

Accueils physiques et téléphoniques

L'échelon local : un réseau sur le terrain

Internet et vos services

Le Conseil d'Administration et la Direction

Retour

Accueils physiques et téléphoniques

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Accueillir
les adhérents sur les sites départementaux, dans les antennes locales, les bureaux décentralisés et sur rendez vous dans les permanences

Répondre
aux questions des assurés quelle que soit la législation concernée

Conseiller
les adhérents, les aider dans leurs démarches et la constitution de leurs dossiers

Dresser
un bilan des droits auxquels les assurés peuvent prétendre dans le cadre de « rendez vous prestations MSA »

Participer
à l'animation de formations, réunions ou manifestations partenariales (stages à l'installation, lycées agricoles, forums...)

Consultez notre plaquette accueil ici

Quelques chiffres pour l'accueil physique :

Nombre de personnes reçues en 2018 : 15 2016

- 10 024 en accueil libre
- 5 192 en accueil sur RDV

Répartition des personnes reçues par domaine :

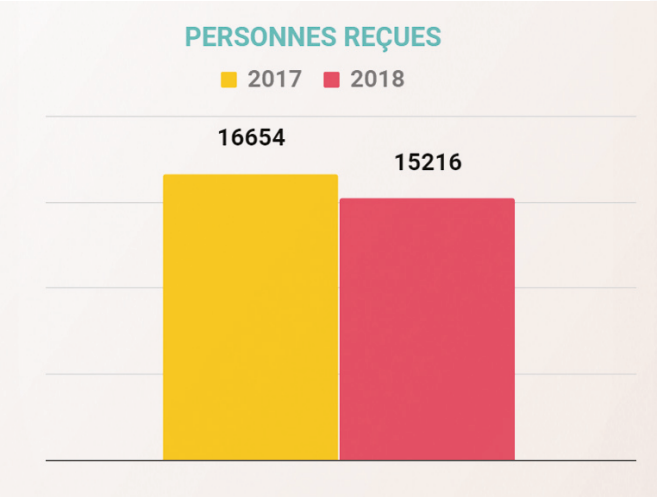

Quelques chiffres pour le Centre de Contacts :

Nombre d'appels téléphoniques reçus en 2018 :

160 763 et un taux d'appels aboutis de 93,34%.

Répartition des appels par domaine :

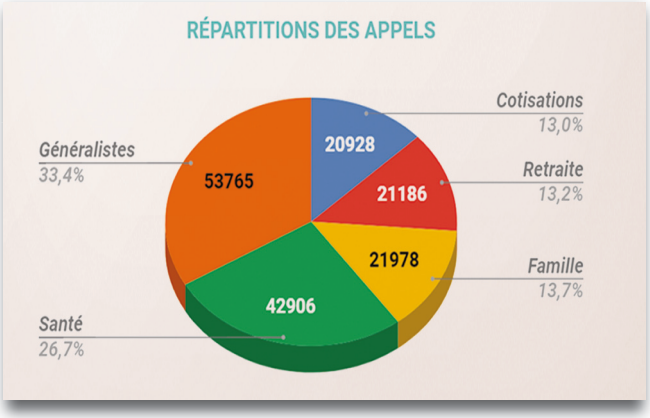

+ de chiffres clefs sur l'accueil

Retour

Consultez la plaquette de présentation de nos services

Une assistance est à votre disposition pour vos demandes d'inscription ou pour l'utilisation des services en ligne proposés dans votre espace internet privé.

Appelez le Numéro Cristal 09 69 39 91 45 (appel non surtaxé) du lundi au vendredi de 8 à 17 heures.

soit 24h/24 par mail : assistanceinternet@bcl.msa.fr

Consultez la plaquette internet dédiée aux employeurs

Consultez la plaquette internet dédiée aux exploitants

Consultez la plaquette internet dédiée aux salariés

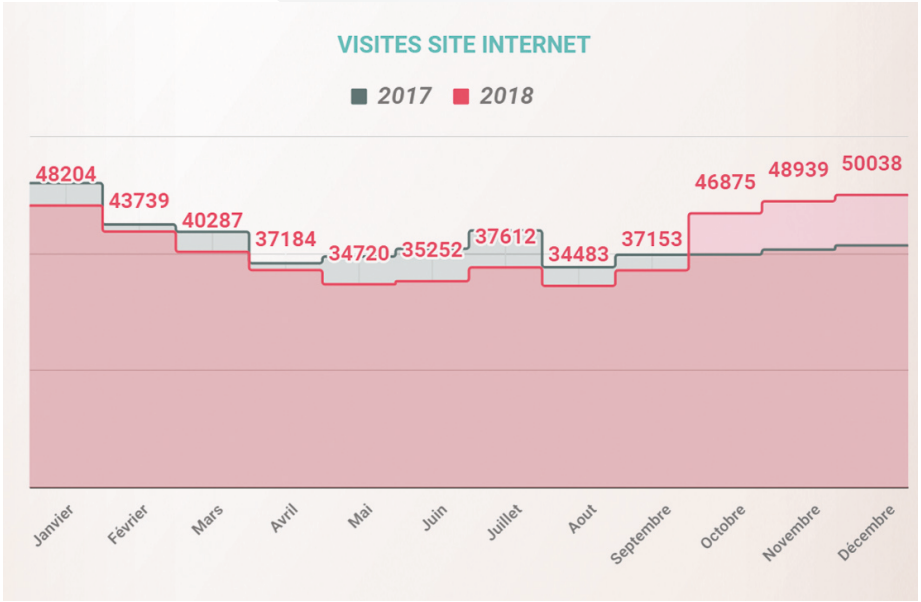

+ de chiffres clefs sur internet

Retour

Découvrez la composition du Conseil d'Administration

Découvrez la composition de la Direction et notre organisation

Organisation fonctionnelle
et géographique de la MSA
Beauce Coeur de Loire

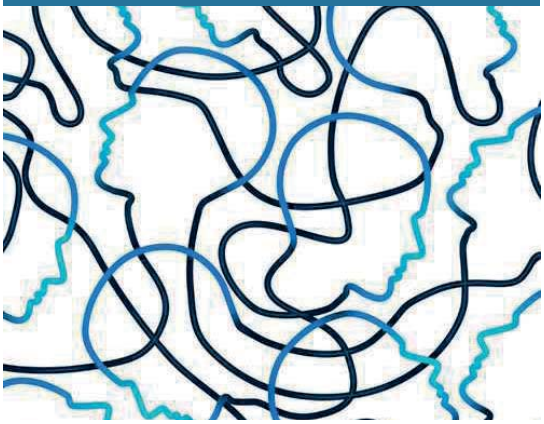

L'échelon local : un réseau sur le terrain

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Œuvrer
au développement du bien être des adhérents et de la population rurale

Etre acteur sur les territoires
en jouant un rôle de relais avec la caisse, dans la remontée des besoins et les réponses apportées aux attentes

Participer
au déploiement des politiques sur les territoires arrêtées par le Conseil d'administration

Assurer
un rôle de représentation de la caisse

Découvrez notre Plan d'Action Mutualiste

La MSA met en œuvre une mission de service public au bénéfice de la population agricole, en s'appuyant sur un réseau de 707 élus qui œuvrent au développement du bien être de ses adhérents et de la population rurale.

Le réseau des élus est structuré au niveau local (24 échelons locaux), départemental (un comité dans chaque département) et pluri départemental (Commission Formation – Animation – Communication).

Le secteur vie mutualiste accompagne ces différentes structures afin de les rendre complémentaires, opérationnelles et efficientes dans le cadre d'un Plan Action Mutualiste.

Découvrez nos actions et nos témoignages sur l'espace élus

http://www.msa-beauce-coeurdeloire.fr/lfy/etre-elu-de-la-msa-beauce-coeur-de-loire

Le plan de formation des élus 2018

- La responsabilité juridique des élus MSA membres d'une structure de l'offre de service
- Communiquer et promouvoir les actions locales de la MSA
- Comparaison des systèmes de retraites

Instances locales

Les assemblées générales des 24 Echelons Locaux, organisées du 09 février au 05 avril 2018, ont réuni 247 participants (320 en 2017) dont 30 maires ou adjoints au maire.

Les Echelons Locaux se sont également réunis en bureau pour organiser la vie de leur Echelon Local autour d'actions conduites majoritairement en partenariat.

5 270 personnes ont participé en 2018 aux actions locales

Retour

NOTRE METIER

la protection sociale

Retraite

Le conseil en protection sociale

Santé

Famille

Retour

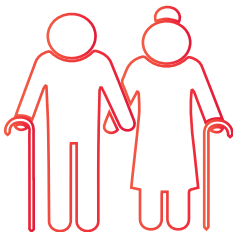

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Informer
avec l'envoi du relevé de situation individuelle (RIS) ou de l'estimation indicative globale (EIG) dans le cadre du droit à l'information retraite

Communiquer
en participant à des forums sur la retraite ou à des réunions d'information

Actualiser
les carrières en sollicitant les assurés pour mettre à jour leur relevé de compte

Etudier
les demandes de rachat pour les aides familiaux ainsi que pour les assurés ayant des années incomplètes ou ayant suivi des études supérieures

Instruire et mettre en paiement
les dossiers de demande de retraite de base et complémentaire, de départs anticipés, de dossiers de réversion ainsi que d'allocation de solidarité aux personnes âgées (ASPA)

Réviser
les dossiers au fil de l'eau en fonction des évolutions

Gérer
les décès notamment au niveau des recours sur succession

Contrôler
tant en terme de vérification technique que de contrôle interne

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

La retraite progressive
La retraite progressive est désormais accordée aux demandes dont la date d'effet se situe à compter du 01/01/2018 pour les salariés exerçant plusieurs activités à temps partiel et pouvant relever de régimes de sécurité sociale différents

Découvrez notre plaquette sur la LURA

CSG
A compter du 01/01/2018, lune hausse de la CSG de 1,7 point passant de 6,6 % à 8,3 % pour les retraités assujettis au taux fort de CSG. La part de CSG déductible de l'impôt sur le revenu de 4,2 % à 5,9 %.

La loi du 24/12/2018 permet de rétablir le taux de contribution sociale généralisée à 6,60% pour les assurés bénéficiaires d'une retraite de moins de 2 000 € (pendant 2 années consécutives).

CE QUI VA CHANGER EN 2019

Le prélèvement à la source
Le prélèvement est effectué sur tous les revenus / prestations payés à compter du 01/01/2019 et le service a accompagné les bénéficiaires pour lesquels le prélèvement s'est mis en place progressivement en début d'année.

Revalorisation des pensions de retraite et de l'ASPA

Ici les chiffres clefs

Retour

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Verser
les prestations obligatoires et complémentaires : soins, indemnités journalières santé, maternité et paternité, allocation de remplacement

Etudier
les droits des assurés

Délivrer
les documents administratifs : prise en charge, attestation, entente préalable ...

Instruire
les demandes de Couverture Maladie Universelle Complémentaire et d'Aide à la Complémentaire Santé

Gérer
les accidents du travail et les maladies professionnelles depuis la déclaration jusqu'au versement d'une rente et les pensions d'invalidité

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

Allègement des pièces justificatives à fournir dans le cadre du principe « Dites-le nous une fois »

Evolutions des imprimés et notices pour les CMUC et ACS

Réforme de la législation des maladies professionnelle visant à améliorer l'indemnisation des victimes
Ainsi, pour les demandes à compter du 1er juillet 2018, la date d'indemnisation retenue peut être celle de la première constatation médicale de la maladie

Dans le cadre des mutualisations de proximité, la gestion de la CMUC et ACS de la MSA Berry Touraine a été reprise par la MSA Beauce Cœur de Loire au 1er avril 2018.

De la même façon, la gestion de la GPCD (Gestion pour compte de tiers) a été confiée à la MSA Berry Touraine au 1er avril 2018.

Les prestations versées par branches en M€

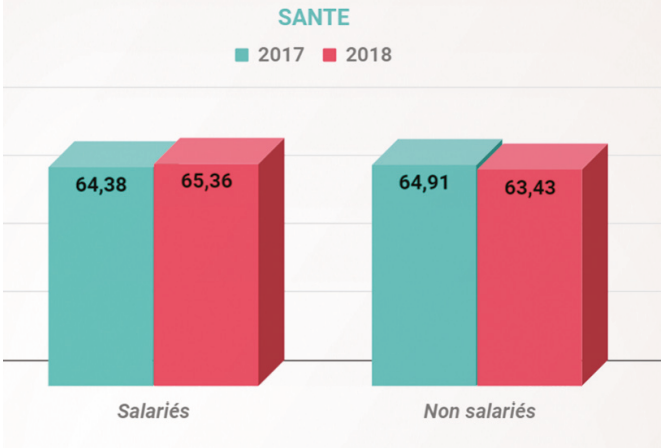

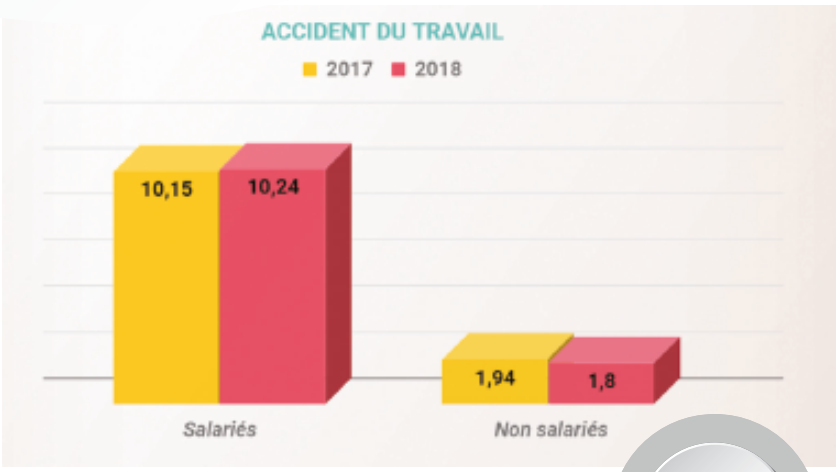

+ de chiffres clefs

Retour

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Accompagner la petite enfance
lors de l'arrivée d'un enfant avec le versement des primes à la naissance et à l'adoption ainsi que d'aides pour la garde des enfants

Aider l'enfance et la jeunesse
par le versement d'aides financières liées à l'éducation et aux loisirs des enfants

Participer aux dépenses liées au logement
dans le cadre d'un déménagement, d'une location, d'un achat ou de l'amélioration de son habitat

Soutenir nos assurés
en situation de précarité, d'isolement ou de handicap avec les allocations de solidarité et d'insertion ainsi que par le versement des minima sociaux

Représenter la MSA et ses adhérents
lors de notre participation aux différentes instances chargées notamment de la prévention des expulsions, de l'habitat indigne, du Revenu de Solidarité Active et de la protection des majeurs

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

Pension Alimentaire Amiable : Délivrance d'un titre exécutoire et impact sur l'ASF

Depuis le 1er juillet 2018, les parents non mariés qui se séparent et qui souhaitent s'entendre, hors procédure judiciaire, sur l'attribution d'une pension alimentaire peuvent demander la délivrance d'un titre exécutoire à leur MSA. La délivrance d'un titre exécutoire est un nouveau service qui relève de l'ARIPA

La PREPARE prolongée

La PREPARE a pour objectif de permettre aux parents de cesser ou réduire leur activité professionnelle pour s'occuper de leur enfant. Pour les familles de deux enfants et plus, la période théorique du droit cesse le mois au cours duquel l'enfant à trois ans.
Depuis le 1er janvier 2018, la PREPARE, sous certaines conditions, peut être prolongée jusqu'au mois de septembre suivant les trois ans de l'enfant.

la suppression du régime de sécurité sociale des étudiants

Les prestations versées par branches en M€

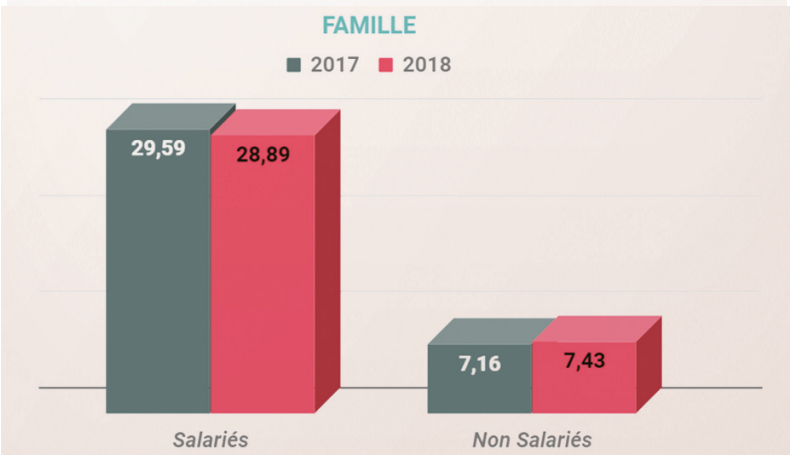

+ de chiffres clefs

Retour

Le Conseil en Protection Sociale

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Rencontrer
Les nouveaux chefs d'entreprise agricole sur leurs exploitations pour leur démarche de création, en vue de leur affi liation. Les assurés sur rendez-vous dans les bureaux centraux ou délocalisés.

Cartes et coordonnées des CPS

Conseiller
Les exploitants sur le choix de statut social dans une exploitation ou entreprise agricole, renseigner sur les cotisation, les exonérations possibles et les déclarations à effectuer.

Répondre
Aux sollicitations des assurés en matière de protection sociale et savoir les orienter. Promouvoir les services en ligne.

Aider
Les adhérents dans leurs démarches et lors de la constitution de leur dossier.

Etablir
Un bilan complet de la situation de l'assuré afin de vérifi er qu'il bénéfi cie de tous ses droits dans le cadre des « rendez-vous prestations ». Des entretiens « information retraite » permettant de bien préparer le futur versement de la retraite des exploitants et des salariés agricoles.

Animer
Des réunions d'information auprès des futurs exploitants pour leur affi liation, des futurs retraités. Participer aux réunions organisées avec la vie mutualiste ou d'autres partenaire sur des thèmes

**En 2018, 592 Rendez-vous prestations ont été réalisés,
ces rendez-vous ont permis 286 ouvertures de droits à une ou plusieurs prestations.**

Nature des dossiers traités en 2018	*Nombre des dossiers traités en 2018*
Affiliations cotisations et parcellaire, conseil. *Dont l'affiliation de 193 Nouveaux Installés*	1 013
Prestations « retraite »	246
Prestations « famille »	175
Prestations « santé, accès aux droits, accident du travail »	249
Conseils et informations donnés,	742

+ de chiffres clefs

Les conseillers interviennent également en cas de situation délicate (crise agricole, mal être) et ils effectuent également des missions d'accueil sur Rdv, 666 assurés ont été reçus par les conseillers en 2018.

Retour

NOTRE METIER
la prévention

Santé Sécurité au travail

La prévention santé

Gestion du risque

Retour

Santé et sécurité au travail

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Assurer la surveillance
des salariés agricoles et des personnels de structures ayant signé une convention

Intervenir
auprès des non salariés agricoles à l'occasion d'une installation nouvelle, à leur demande, ou dans le cadre du maintien de l'activité.

Agir et promouvoir
la santé et la sécurité au travail via une équipe de 9 Médecins du Travail, 4 infirmiers de Santé au Travail, 6 Conseillers en Prévention et 9 assistants par :

- des actions en milieu de travail (visites d'entreprises, études de postes, participation aux CHSCT, réunions d'information),

-des visites médicales (systématiques, embauches, reprises, pré-reprises et à la demande) ainsi que des entretiens infirmiers,

- des actions d'information et de sensibilisation lors de manifestations agricoles.

- des actions dans le cadre de la prévention de la désinsertion professionnelle.

Informer et sensibiliser
sur les risques et les moyens de protection au travers d'actions ciblées ou de bilans systématiques

Aider financièrement
Les entreprises et les exploitants s'engageant dans des démarches de prévention (contrat, aide financière, subvention…)

Découvrez le rapport complet

de la prévention des risques professionnels

Les actions locales réalisées sont au nombre de 399 :

L'activité des conseillers est consacrée majoritairement aux interventions en entreprises (études de postes, diagnostics, conseils, enquêtes, aides financières, formations…).
Toutes ces actions nécessitent un travail administratif en amont ou en aval (repérage des entreprises, élaboration et suivi des contrats d'aides financières, rédaction des rapports de visites et des enquêtes (CPA, CPME, Maladies Professionnelles, AT Graves et Mortels).

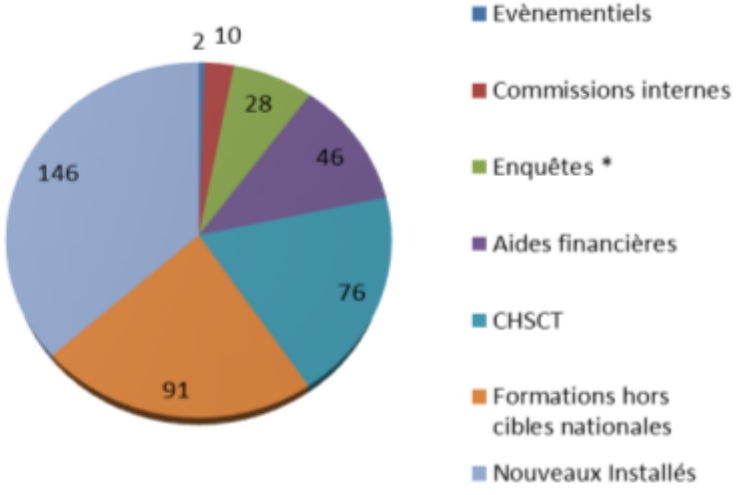

** MP, Mortel, CRRMP, étude de poste, enquête faute inexcusable*

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Proposer aux assurés MSA
salariés, exploitants et employeurs, de bénéfi - cier d'actions de prévention santé concrètes et adaptées tout au long de la vie

Un financement spécifique : le FNPEISA
Le Fonds National de Prévention permet de mobiliser à lui seul près de 600 000 € pour des actions.

Une mise en oeuvre pluridisciplinaire
Médecins du travail, médecins conseils, pôle santé, service action sanitaire et sociale, vie mutualiste sont mobilisés pour déployer une politique de prévention santé complète et adaptée.

Découvrez le rapport complet

de la Médecine Préventive et de la médecine du travail

Informer et faire évoluer les comportements par :
- Des conférences thématiques,
- Des ateliers dédiés animés par la MSA sur la mémoire (PEPS EUREKA), le Bien vieillir (Ateliers du Bien vieillir),
- Des actions partenariales complémentaires (Prévention routière, gymnastique, accidents domestiques)

Une cellule de prévention spécialisée s'appuyant sur le guichet unique MSA
Des actions de sensibilisation et d'information sur les territoires

Prévention santé séniors

Prévention du suicide

Examens de santé MSA « Instants Santé »

Les adhérents MSA sont invités à ces bilans de santé gratuits organisés de 16 à 74 ans :
- par tranche d'âge en fonction des facteurs de risque,
- pour un point global et gratuit proposant des dépistages ou vaccinations, des actions d'éducation en santé.

Le médecin traitant est le pivot du système au travers d'une consultation consacrée à la prévention

- Antigrippale
- ROR (Rougeole Oreillons Rubéole)

Vaccination

Dépistage

- du sein
- colo-rectal

La prévention de votre santé ... en action !!

Actions santé sur les territoires, à tous les âges

- Un accompagnement médico-technique assuré par la MSA pour des projets situés en zone de désertification médicale, en secteur rural

- Un partenariat autour du projet de santé, permettant de développer des actions de prévention au bénéfice des habitants (notamment le programme d'éducation thérapeutique)

Développer les maisons de santé pour un meilleur accès aux soins

Plan dentaire

- « M'T dents » dispositif inter régimes, qui vise les jeunes de 6-9-12-15 et 18 ans
- bilan MSA à 3 et à 7 ans
- action Futures mamans
- bilan séniors

- Planétarisks pour les 6-8 ans. Cette maquette présente des situations de danger permettant aux enfants de percevoir de façon ludique le moyen de les éviter

- En lien avec les échelons locaux MSA, de nombreuses actions ou événements sont conduits : journées sans alcool, les dangers d'internet, balades santé…

Retour

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Contrôler
la justification médicale des prestations individuelles en donnant des avis sur :
- les arrêts de travail
- les affections de longue durée (ALD)
- les accidents du travail et maladies professionnelles

Gérer les Instants Santé
organisation des séances « Instants Santé » proposant un bilan de santé à nos adhérents en sous consommation de soins

Contribuer à la régulation et à la qualité du système de soins dans le domaine hospitalier et ambulatoire, mener des actions de sensibilisation, d'accompagnement, de contrôle auprès des professionnels de santé et des établissements :
- Développement de la chirurgie ambulatoire
- Contrôle de la tarification des établissements
- Promotion des bonnes pratiques auprès des professionnels (maladies chroniques)

NOTRE METHODE

La cellule GDR administrative en lien avec le secteur santé mène, dans un cadre mutualisé avec Berry Touraine, des actions administratives de GDR. Elles consistent notamment en :

- Actions de contrôles de facturation de structures de soins : Etablissement Hospitalier pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) ; Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD),

- Actions de contrôles de facturation de professions de santé non médicales (Transporteurs, Fournisseurs d'appareillage ...).

La cellule administrative est chargée de la notification des indus éventuels à l'issue des contrôles réalisés. La remontée à la CCMSA du Plan Régional de Maîtrise Médicalisée est assurée par l'ARCMSA Centre Val de Loire.

Un diagnostic territorial
Une étude très complète a permis d'identifier trois zones géographiques présentant les facteurs de risque les plus élevés en matière d'accès aux soins primaires :
- Châteaumeillant, Saint-Amand-Montrond, Sancoins
- Henrichemont, Les Aix-d'Angillon, Sancerre
- Brou, Châteaudun, Nogent-le-Rotrou

Une analyse qualitative approfondie de cette étude a été réalisée pour répondre au mieux à ces carrences

Découvrez ici la carte des territoires de soins

Instants santé : rénovation du dispositif de bilans de santé gratuits proposés à ses adhérents.
Il s'adresse maintenant aux assurés MSA en sous-consommation de soins et vise à les réintégrer dans un parcours de santé et de prévention.

En 2018, afin de répondre aux besoins des adhérents, des séances en soirée ont été organisées ainsi qu'une expérimentation d'entretiens personnalisés par téléphone.

Retour

NOTRE METIER
le sanitaire et social

Les prestations **légales individuelles** d'action sociale

Les **actions collectives** et les subventions

Nos cellules d'accompagnement

Retour

Les prestations **légales individuelles** d'action sociale

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Détecter, informer et orienter
les ressortissants agricoles afin de leur faciliter l'accès aux droits sociaux et aux services

Accompagner
- les salariés agricoles touchés par la maladie, l'accident du travail, la maladie professionnelle
- les non salariés agricoles quelques soient leurs problématiques,
- les retraités pour des besoins sociaux en lien avec la santé.

Déployer des actions collectives et partenariales sur les territoires destinées à :
- L'enfance la famille et les jeunes,
- La santé, la précarité, l'insertion,
- Les séniors et les retraités.

Développer des actions à caractère social et de l'ingénierie sur les territoires
visant au déploiement de Charte envers les ainés, l'accompagnement des MARPA, le déploiement de dispositifs envers la famille ; la jeunesse et l'enfance.

Etudier et octroyer des aides financière
sous forme de prestations extra légales et de subventions.

Consultez ici le règlement des prestations extralégales

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

La mise en œuvre d'une charte famille
qui permettra localement de développer des services et des solidarités pour les familles.

Le déploiement du dispositif Accueil du Jeune Enfant (sur les 3 départements) qui permet d'accompagner les structures d'accueil de la petite enfance.

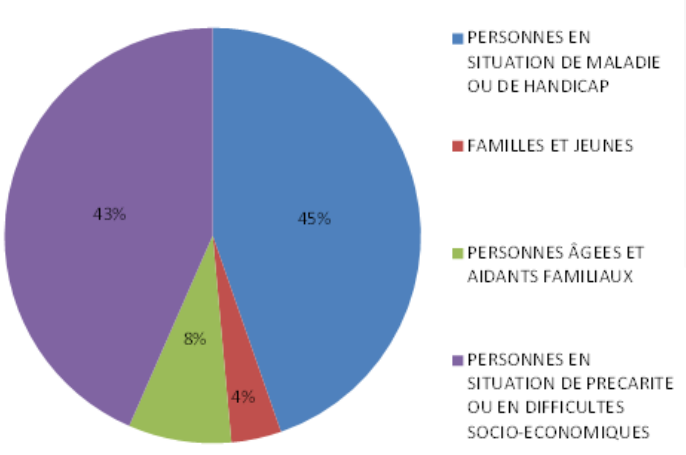

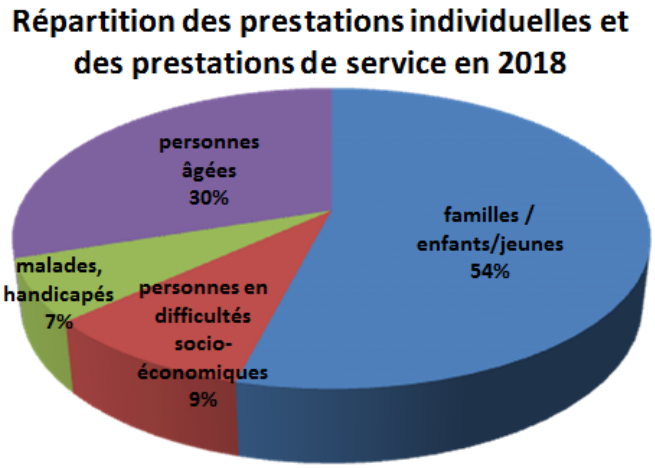

1307 ménages ou personnes seules ont fait l'objet d'au moins une intervention sociale en 2018

5228 interventions ont été menées en 2018

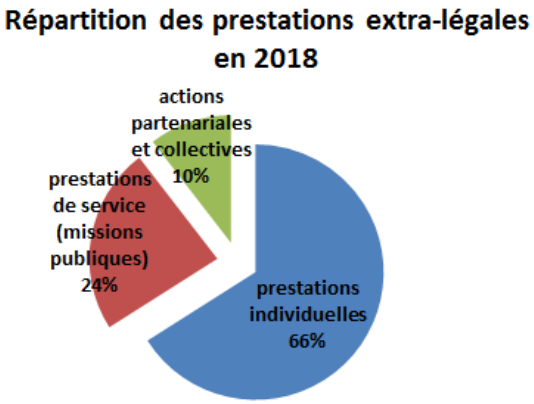

Retour

Les actions collectives et les subventions

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

Temps d'Envies « La retraite, en route vers un temps choisi »

Il s'agit d'un parcours de 5 ateliers animés par le travailleur social en collaboration avec un coach en développement personnel et professionnel, un notaire et un médecin bénévole pour le département du Cher. Les participants sont amenés à réfléchir à leur représentation de la retraite, à exprimer leurs envies et leurs projets, à recevoir des conseils et astuces sur le sommeil et des informations sur la transmission de leur patrimoine. Un bilan est réalisé comme dernière étape du parcours.

« Des clés pour mon quotidien » Nouvelle action d'initiative locale

Action qui s'adresse à des personnes éprouvant des difficultés dans la gestion de leur quotidien (démarches administratives, gestion des documents…) du fait de difficultés financières ou tout simplement d'un budget restreint.

Consultez ici la plaquette de l'action Temps d'Envies

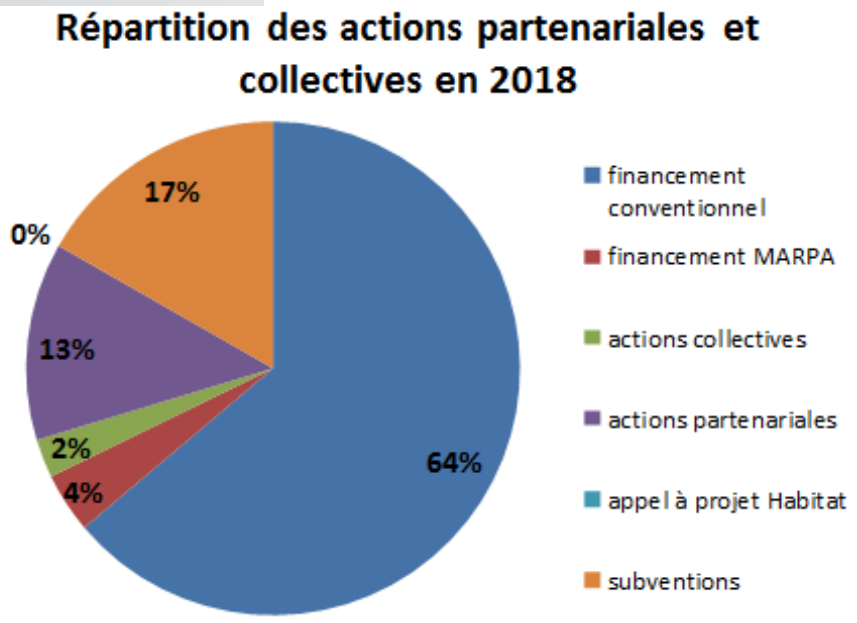

En 2018, 174 demandes de subventions ou de conventionnement ont été reçues, ainsi que 45 dossiers pour le financement d'actions partenariales.

Le financement des actions partenariales et collectives s'élève pour 2018 à 333 637 €.

Le développement social local et l'ingénierie sociale

Poursuite de la Charte territoriale des solidarités avec les aînés dans le Cher

Cette charte se développe sur un territoire rural isolé, elle a pour objectif de :

-Lutter contre l'isolement et redynamiser des liens de solidarité (familiaux, voisinage, générations, associatives,…) autour des ainés,

-Reconstituer une offre de service à caractère professionnel qui soit adaptée et dimensionnée aux besoins sociaux et sanitaires prioritaires.

Accompagnement des 11 MARPA en fonctionnement

Retour

Nos cellules d'accompagnement

En plus des prestations légales individuelles et extra-légales collectives d'action sociale, la MSA Beauce Coeur de Loire met au service de ses ressortissants des dispositifs d'accompagnement complets pour répondre à des situations passagères et délicates de toutes natures.

Répondre à l'épuisement professionnel

Nous proposons aux agriculteurs en situation d'épuisement professionnel une aide au remplacement temporaire. La MSA peut proposer aux exploitants en situation d'épuisement de bénéficier d'un temps de répit grâce à l'intervention du service de remplacement.

Consultez ici l'aide au remplacement des exploitants

Consultez ici l'aide au remplacement des salariés

Suite à l'évaluation faite par un travailleur social, une durée de 7 à 10 jours de remplacement peut être activée.

La mission complète des travailleurs sociaux

la Cellule Prévention Maintien dans l'Emploi

Comment faire pour maintenir son activité à la suite d'un accident du travail, d'une maladie (professionnelle ou pas) ? des solutions existent avec la CPME.
Cette cellule spécialisée peut intervenir dans le total respect de la confidentialité médicale, professionnelle ou personnelle.

Consultez ici la plaquette de la cellule CPME

la Cellule de prévention psychologique

Cette cellule d'écoute et d'action face aux Risques Psycho Sociaux, s'adresse à tous ceux qui souffrent ou ceux s'estimant démunis, lorsque des exploitants, employeurs ou salariés manifestent leur mal être.

La cellule de prévention et d'accompagnement est composée de professionnels :
Médecins, Travailleurs Sociaux, Conseillers en protection sociale, Animateurs de la vie mutualiste Conseillers en prévention des risques professionnels,

Cette équipe agit en pluridisciplinarité et, si nécessaire, avec d'autres services de la MSA ou avec des organismes extérieurs, compétents dans le domaine agricole.

Consultez ici la plaquette de la cellule CPA

Retour

NOTRE FINANCEMENT

Cotisations

Les contrôles

La lutte contre la fraude

Retour

Cotisations

NOTRE TRAVAIL, NOS VALEURS

Identifier et affilier
nos ressortissants lors de l'installation d'exploitants, d'embauche de salariés ou de création d'entreprises

Gérer
au fi l des évolutions, les données relatives notamment à l'état civil, aux parcelles, à l'assiette ou à l'appel des cotisations ainsi qu'aux modalités de déclaration

Informer
les adhérents sur les évolutions législatives impactant particulièrement les taux de cotisations et l'emploi de main-d'oeuvre

Calculer
les cotisations des employeurs de main-d'oeuvre et des non-salariés agricoles

Recouvrer
les cotisations ainsi que les prestations indues par la mise en oeuvre d'un recouvrement amiable ou de procédures contentieuses

Instruire
dans le cadre du recours amiable, les demandes de remises de majorations de retard et la mise en place d'échéanciers de paiement

Initier et gérer
les procédures judiciaires devant les Tribunaux : Affaires de Sécurité sociale, Grande Instance, Commerce mais également Cour d'Appel et Tribunal Administratif.

Ici le guide du nouvel installé

CE QUI A CHANGÉ EN 2018

La Déclaration Sociale Nominative (DSN) , le TESA + et le TESA simplifié : pour répondre aux obligations des Entreprises liées au prélèvement à la source de l'impôt, la MSA a une offre adaptée selon les besoins de chaque entreprise pour déclarer ses salariés.

https://bcl.msa.fr/lfy/web/msa-beauce-coeur-de-loire/employeur/solutions-pas

Le Prélèvement à la Source :
Entré en vigueur au 1er janvier 2019, il concerne les revenus imposables, dont les traitements et salaires. C'est l'administration fiscale qui calcule le taux de prélèvement sur la base de la dernière déclaration des revenus de vos salariés et qui reste responsable de la collecte de l'impôt sur le revenu. Selon le choix effectué : DSN, TESA + ou TESA simplifié les modalités du Prélèvement à la Source peuvent varier.

https://bcl.msa.fr/lfy/web/msa-beauce-coeur-de-loire/employeur/modalites-pas

Retrouvez ici le mini-site et les tutoriels sur le *nouveau-TESA*

ici les chiffres clefs sur les cotisations

Retour

Les huit agents agréés et assermentés ont pour mission de vérifier la bonne application de la législation sociale agricole et au respect des textes réglementaires. Lors de ces contrôles, des actions de prévention et d'information sont également menées auprès des employeurs pour rappeler leurs obligations : déclaration préalable à l'embauche, l'emploi de salariés étrangers (...)

Découvrez ici le bilan des actions des contrôles

Conformément au plan de contrôle prévu pour l'année 2018, les contrôleurs sont intervenus dans les domaines suivants :

Domaine	Nombre de contrôles	Nombre d'anomalies	Montant global des redressements
Assiette cotisations non salariées	325	108	212 735€
Assiette salaire employeur	110	50	232 596€
Affiliation, parcellaire	21	7	32 815€
Travail illégal-dissimulé	223	8	143 501€
Prestations santé	104	19	3 963€
Prestations risques professionnels	26	6	428€
Prestations famille	66	30	98 379€
Prestations vieillesse	18	7	33 488€
TOTAL	893	235	758 140€

ZOOM sur le contrôle interne :
La qualité et la sécurisation du service rendu

Retour

Le plan local qui intègre les orientations du plan de LCF institutionnel était axé sur les actions transversales de détections de situations frauduleuses tant en prestations qu'en cotisations et travail dissimulé, et également sur des actions de prévention et de formations à la détection de fraude documentaire.

Le comité de pilotage LCF oriente les actions, il s'est réuni 3 fois. Le comité LCF qui statue sur les dossiers a qualifié en faute 130 situations et en fraude 73.

Des actions de préventions ont été déployées afin notamment de mieux informer les assurés sur leurs obligations déclaratives.

Découvrez ici notre plaquette LCF

Les objectifs COG sont atteints :

967 202 € de préjudices détectés ou évités :

- 361 580 € en prestations
- 462 121 € en cotisations hors travail illégal
- 143 501 € en travail illégal.

Montant des pénalités financières prononcées en prestations : 10 405€

1 dépôt de plainte en prestations.

Retour

L'OFFRE DE SERVICES du GROUPE MSA

L'offre de service

Retour

msa SERVICES

www.services-msa.fr

Développée dans le prolongement de notre mission de Service Public, notre Offre de Services est fondée sur les valeurs qui animent depuis toujours l'action de la MSA.

Economie Sociale et Solidaire

Humanisme

Solidarité

Proximité

Exigence

Innovation

NOS SERVICES

Nos prestations sont réalisées par des professionnels qualifiés, plaçant la dimension humaine et la qualité au coeur de leurs interventions.

Découvrez ici
notre plaquette de présentation

CHIFFRES CLES :

54 salariés mis à disposition des **7** opérateurs de l'offre de services.

Plus de **400 000** heures d'aide à domicile réalisées par FACILAVIE.

Plus de **130 000** repas livrés à domicile par FACILAVIE.

Plus de **90 000** heures réalisées dans le cadre de l'insertion sociale et professionnelle par ASER.

Plus de **5 400** abonnés à la téléassistance Présence Verte.

Près de **30 000** interventions réalisées par les Services de Soins Infirmiers A Domicile.

msa SERVICES
www.services-msa.fr

Découvrez le rapport complet

de l'offre de services

Retour